

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-075

**Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'élimination des déchets
géré par la communauté de communes Fier et Usses (CCFU)**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Martine FREBOURG, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Anthony LABALME, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT, Alexandre VITTOZ

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Annie THOMÉ à Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application des dispositions de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'élimination des déchets, géré par la communauté de communes Fier et Usses (CCFU).

Public et permettant d'informer les usagers du service, ce rapport 2025 présente l'organisation de la collecte des déchets, les volumes collectés par commune et par type de déchet, les actions de communication et de sensibilisation, ainsi que sur les coûts de fonctionnement et d'investissement.

En 2025, 3 614 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire. Ainsi le ratio de déchets non recyclables produit par habitant s'élève à 214,5 kg par an et par habitant, soit une diminution de 0.3 % par rapport à 2024 alors que la population a progressé de 1,78 %.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de la communauté de communes Fier et Usses n° 2026-90 en date du 02 juillet 2026 ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'élimination des déchets 2025 figurant en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Annexe à la délibération n° 2026-075

**Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de
l'élimination des déchets géré par la communauté de
communes Fier et Usse (CCFU)**

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Service déchets

Année 2025



INTRODUCTION	2
A. INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. Le territoire	3
2. LA COLLECTE DES DECHETS – ORGANISATION	4
ORDURES MENAGERES :	4
MULTI MATERIAUX – VERRE :	4
LES CARTONS :	4
LES ENCOMBRANTS ET D3E :	4
3. Patrimoine de collecte des déchets	5
3.1-ORDURES MENAGERES	5
3.2 - COLLECTES SELECTIVES.....	7
3.3 - SYNTHESE DU PATRIMOINE DE COLLECTE	9
3.4 – VETUSTE DU PATRIMOINE DECHETS	10
3.5 – COLLECTE DU TEXTILE.....	10
4. LES VOLUMES COLLECTES.....	11
4.1-ORDURES MENAGERES	11
4.2-DECHETS COLLECTES EN COLLECTES SELECTIVES.....	14
4.3-LE TRI DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE	17
4.4-VALORISATION DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE	18
4.5-LES ENCOMBRANTS & D3E.....	19
4.6-LE TEXTILE.....	19
4.7-SAPINS DE NOEL et CARTONS DE NOEL	20
5. Fréquence de ramassage	20
6. Sensibilisation, communication, prévention.....	21
6.1 - COMMUNICATION.....	21
6.2 - PREVENTION – COMPOSTAGE.....	22
B. INDICATEURS FINANCIERS	23
1. Section de fonctionnement	23
11 -DETAIL DES COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DECHETS -	23
12-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	25
13-RECETTES ISSUES DES VENTES DE MATIERES ET PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS	27
13-EVOLUTION DE LA TEOM	28
2. SECTION D INVESTISSEMENT	29
21-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION D’INVESTISSEMENT.....	29

INTRODUCTION

Depuis la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2025 et a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service environnement, tant au plan technique que financier, qui permet d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au conseil communautaire du 02 juillet 2026 avant d'être transmis à chaque maire pour présentation au conseil municipal.

Dans les quinze jours suivant la présentation au conseil municipal, le rapport est mis à la disposition du public, en Mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Madame le Préfet.

A. INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE

Située en Haute Savoie, la Communauté de Communes Fier & Usse (CCFU) a la compétence collecte « ordures ménagères et déchets » pour ses 7 communes : La Balme de Sillingy, Sillingy, Choisy, Sallenôves, Mésigny, Lovagny et Nonglard.



La CCFU compte **16 554 habitants** (Population Insee fiche DGF 2023) et s'étend sur **6 800 ha**

2. LA COLLECTE DES DECHETS – ORGANISATION

Le schéma de collecte de la CCFU est organisé en **6 flux** :

- **Ordures Ménagères domestiques (OM)**
- **Multi matériaux** : bouteilles plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes & canettes aluminium et acier, journaux, magazines, revues, papier bureau.
- **Cartons** domestiques et professionnels
- **Verre**
- **Le Textile**
- **Encombrants et D3E**

ORDURES MENAGERES :

La collecte est réalisée en porte à porte (PAP) et en apport volontaire (AV).

MULTI MATERIAUX – VERRE :

La collecte est réalisée en apport volontaire exclusivement par des contenants de 4 ou 5 m3.

LES CARTONS :

Les cartons professionnels sont collectés individuellement en bacs roulants 700L tous les mardis.

Pour certains professionnels, gros producteurs de cartons, ou lorsque techniquement la collecte en bac n'est pas possible ou justifiée, des bennes de 9 m3 sont mises à disposition.

Les cartons des particuliers sont collectés en apport volontaire en colonnes aériennes de 5 m3.

LES ENCOMBRANTS ET D3E :

Chaque année, la CCFU organise une collecte des objets encombrants en porte à porte, elle a lieu sur la période octobre/novembre. Les usagers déposent leurs objets à l'emplacement habituel de leur conteneur à ordures ménagères. Les objets doivent être sortis la veille du jour de collecte.

La collecte des D3E est effectuée en points de regroupement sur chacune des communes du territoire en même temps que la collecte des encombrants. Durant une semaine, les habitants peuvent venir déposer leurs DEEE sur ces emplacements réservés.

Les collectes sont réalisées par des **prestataires de services** :

- **SUEZ** pour les ordures ménagères en PAP et AV ainsi que les cartons des professionnels, fin de contrat au 31/12/2030
- **EXCOFFIER** pour le multi matériaux, fin de contrat au 31/12/2030
- **TRIGENIUM pour le verre**, fin de contrat au 31/12/2029
- **LA FIBRE SAVOYARDE** pour le textile.

3. PATRIMOINE DE COLLECTE DES DECHETS

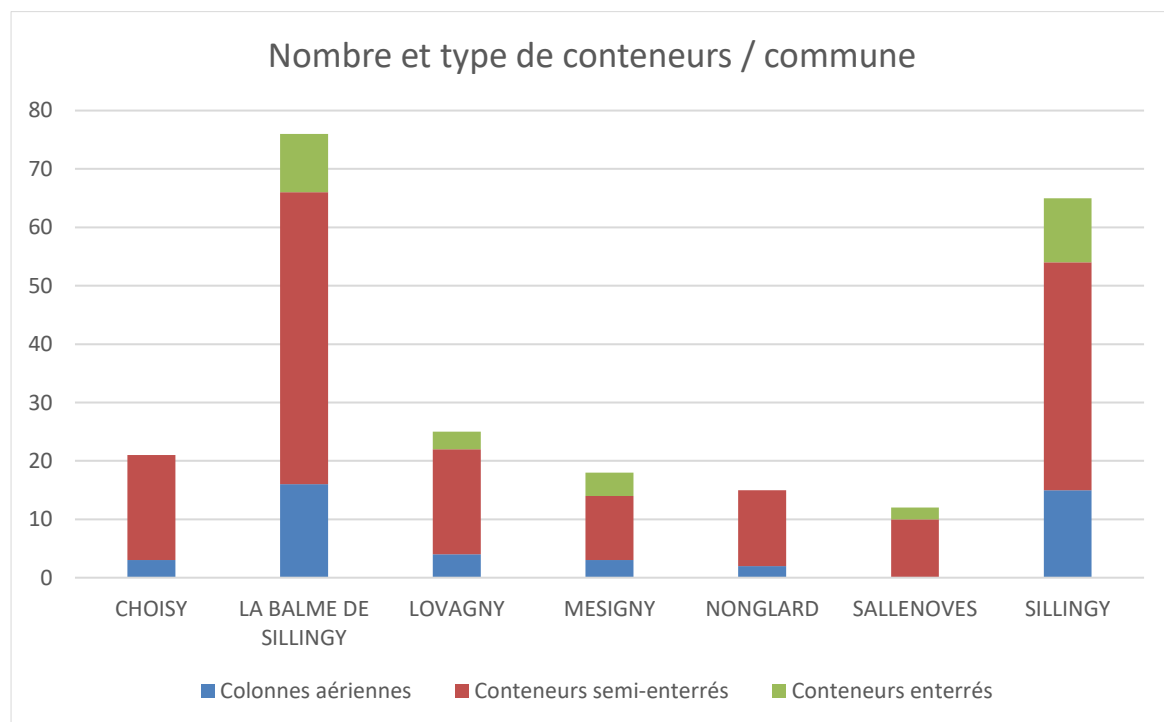
3.1-ORDURES MENAGERES

Au 31/12/2025, le patrimoine total de la CCFU pour la **collecte des ordures ménagères** est constitué de :

- 450 bacs roulants (de 140 litres à 660 litres).
- 30 conteneurs enterrés (E)
- 159 conteneurs semi-enterrés (CSE)
- 43 Colonnes aériennes (bois ou plastiques) (AE)

Commune	Ordures Ménagères au 31/12/2025				Nombre d'habitants / conteneur
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	TOTAL	
CHOISY	3	18		21	83
LA BALME DE SILLINGY	16	50	10	76	71
LOVAGNY	4	18	3	25	53
MESIGNY	3	11	4	18	46
NONGLARD	2	13		15	49
SALLENOVES		10	2	12	72
SILLINGY	15	39	11	65	89
Total Général	43	159	30	232	66,3

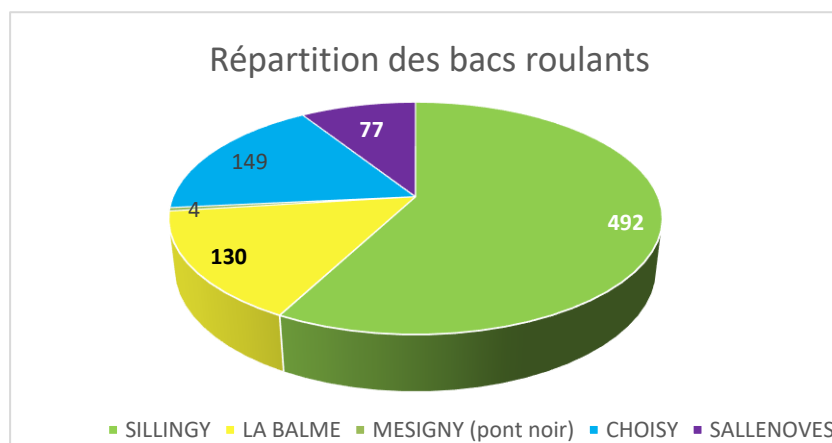
Le ratio moyen d'habitants par conteneur d'OM est de **66,3 habitants / conteneur OM** pour 2025



➤ **Détail des équipements ordures ménagères mis en place en 2025 :**

Commune	Nouveaux conteneurs 2025 Ordures Ménagères			
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi- enterrés	Conteneurs enterrés	TOTAL
CHOISY		2		2
LA BALME DE SILLINGY	1	3	5	9
LOVAGNY				0
MESIGNY				
NONGLARD				
SALLENOVES				
SILLINGY		3	2	5
Total Général	1	8	7	16

Commune	NOM PAV
CHOISY	CIMETIERE
CHOISY	CIMETIERE
LA BALME	RTE VIVELLE - AIRE DE TRI
LA BALME	RTE VIVELLE - AIRE DE TRI
LA BALME	PARKING DU LAC DE LA BALME
LA BALME	Rue Colle Umberto
LA BALME	Rue Colle Umberto
LA BALME	Les Devins
LA BALME	France Service
LA BALME	Déchetterie
LA BALME	Centre Bourg- Vers Boucherie
SILLINGY	SEYSOLAZ - LES DOLINES
SILLINGY	LA COMBE -CENTRE
SILLINGY	LA COMBE -CENTRE
SILLINGY	Route des Combes
SILLINGY	Route des Combes



3.2 - COLLECTES SELECTIVES

Le patrimoine total de la CCFU pour les **collectes sélectives** est constitué de **278** conteneurs dont la répartition est la suivante :

CONTENEURS MULTIMATERIAUX					
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Total général	Nombre d'habitants / conteneur
CHOISY	2	16		18	97
LA BALME	5	37	11	53	101
LOVAGNY	4	7	4	15	89
MESIGNY	1	5	4	10	83
NONGLARD		8		8	93
SALLENOVES		5	2	7	124
SILLINGY	14	25	10	49	118
Total général	26	103	31	160	100,8

Le ratio moyen d'habitants par conteneur multimatériaux est de **100,8 habitants / conteneur Multi** pour 2025

CONTENEURS VERRE					
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Total général	Nombre d'habitants / conteneur
CHOISY	2	10	0	12	146
LA BALME	3	22	5	30	179
LOVAGNY	4	5	2	11	122
MESIGNY	1	4	2	7	118
NONGLARD		4	0	4	186,5
SALLENOVES		3	1	4	216,50
SILLINGY	8	17	5	30	193
Total général	18	65	15	98	165.75

Le ratio moyen d'habitants par conteneur à verre est de **165,75 habitants / conteneur Verre** pour 2025

CONTENEURS CARTONS		
	Colonnes aériennes	Total général
CHOISY	2	2
LA BALME	4	4
LOVAGNY	2	2
MESIGNY	3	3
NONGLARD	1	1
SALLENOVES	2	2
SILLINGY	6	6
Total général	20	20

Détails des équipements de collecte sélective mis en place en 2025 :

Conteneurs de tri installés en 2025							
	Colonnes aériennes		Conteneurs semi-enterrés		Conteneurs enterrés		Total général
CHOISY			2	1			3
LA BALME	1	1	7	3	5	2	19
SILLINGY	1	1	4	3	2	1	12
Total général	2	2	13	7	7	3	34

Commune	NOM PAV	Flux	Type conteneur	Marque conteneur
CHOISY	CIMETIERE	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
CHOISY	CIMETIERE	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
CHOISY	CIMETIERE	VERRE	CSE	SULO
LA BALME	RTE VIVELLE - AIRE DE TRI	MULTIMATERIAUX	E	VCONSYST
LA BALME	RTE VIVELLE - AIRE DE TRI	MULTIMATERIAUX	E	VCONSYST
LA BALME	RTE VIVELLE - AIRE DE TRI	VERRE	E	CITEC
LA BALME	PARKING DU LAC DE LA BALME	VERRE	CSE	SULO
LA BALME	PARKING DU LAC DE LA BALME	MULTIMATERIAUX	CSE	sulo
LA BALME	RTE DES ORMES	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Rue Colle Umberto	MULTIMATERIAUX	E	SULO
LA BALME	Rue Colle Umberto	MULTIMATERIAUX	E	SULO
LA BALME	Rue Colle Umberto	MULTIMATERIAUX	E	SULO
LA BALME	Rue Colle Umberto	VERRE	E	SULO
LA BALME	Les Devins	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Les Devins	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Les Devins	VERRE	CSE	SULO
LA BALME	Déchetterie	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Déchetterie	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Déchetterie	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	Déchetterie	VERRE	CSE	SULO
LA BALME	Centre Bourg- Vers Boucherie	VERRE	AE	CITEC
LA BALME	Centre Bourg- Vers Boucherie	MULTIMATERIAUX	AE	CITEC
SILLINGY	SEYSOLAZ - montagne d'âge	MULTIMATERIAUX	AE	CITEC
SILLINGY	SEYSOLAZ - montagne d'âge	VERRE	AE	CITEC
SILLINGY	ARZY-LES CHARMILLES	VERRE	CSE	SULO
SILLINGY	SEYSOLAZ - LES DOLINES	VERRE	CSE	SULO

SILLINGY	SEYSOLAZ - LES DOLINES	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
SILLINGY	SEYSOLAZ - LES DOLINES	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
SILLINGY	LA COMBE -CENTRE	VERRE	CSE	SULO
SILLINGY	LA COMBE -CENTRE	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
SILLINGY	LA COMBE -CENTRE	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
SILLINGY	Route des Combes	MULTIMATERIAUX	E	SULO
SILLINGY	Route des Combes	MULTIMATERIAUX	E	SULO
SILLINGY	Route des Combes	VERRE	E	SULO

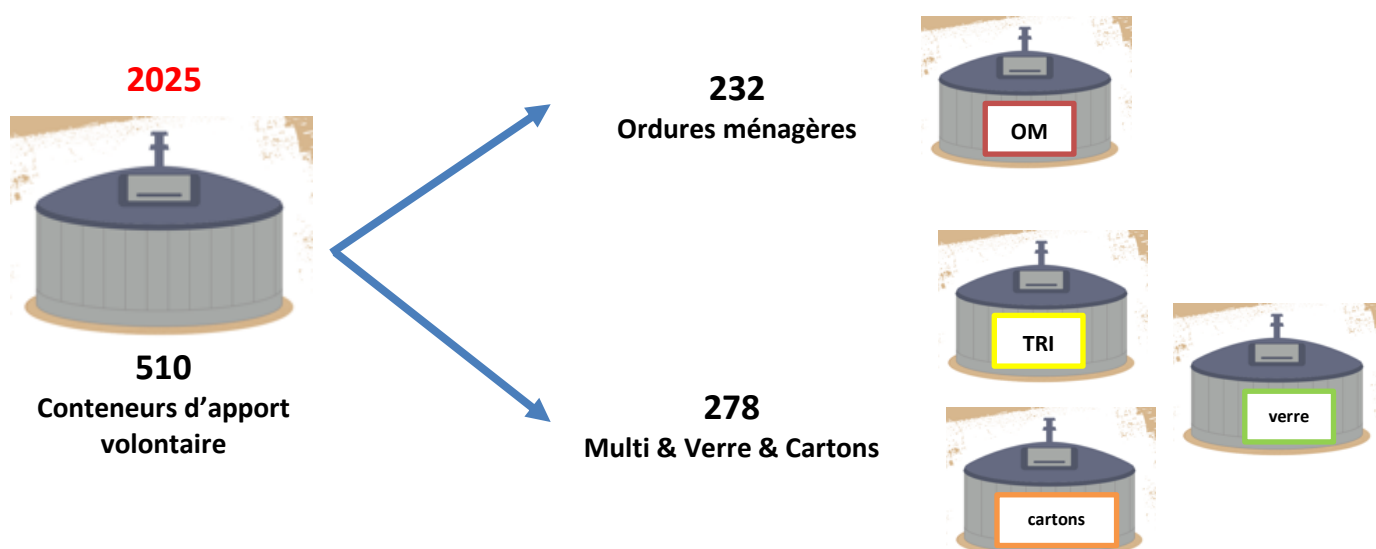
AE = conteneur aérien

CSE= conteneur semi-enterré

E = conteneur enterré

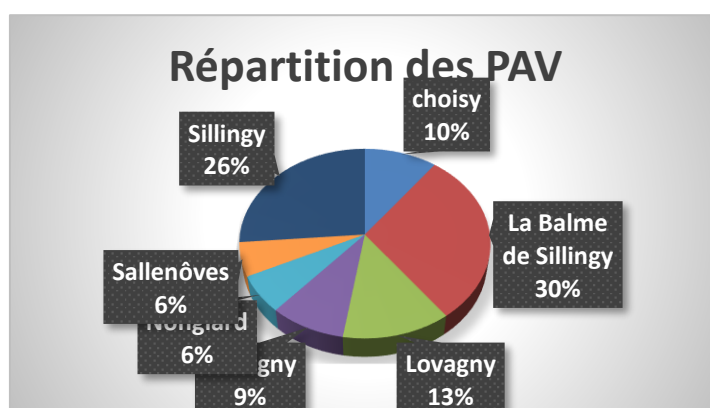
3.3 - SYNTHESE DU PATRIMOINE DE COLLECTE

Le **patrimoine total** au 31/12/2025 est ainsi constitué de :



Ces 510 conteneurs sont répartis sur le territoire en **156 plateformes de collecte**.

La répartition communale est la suivante :

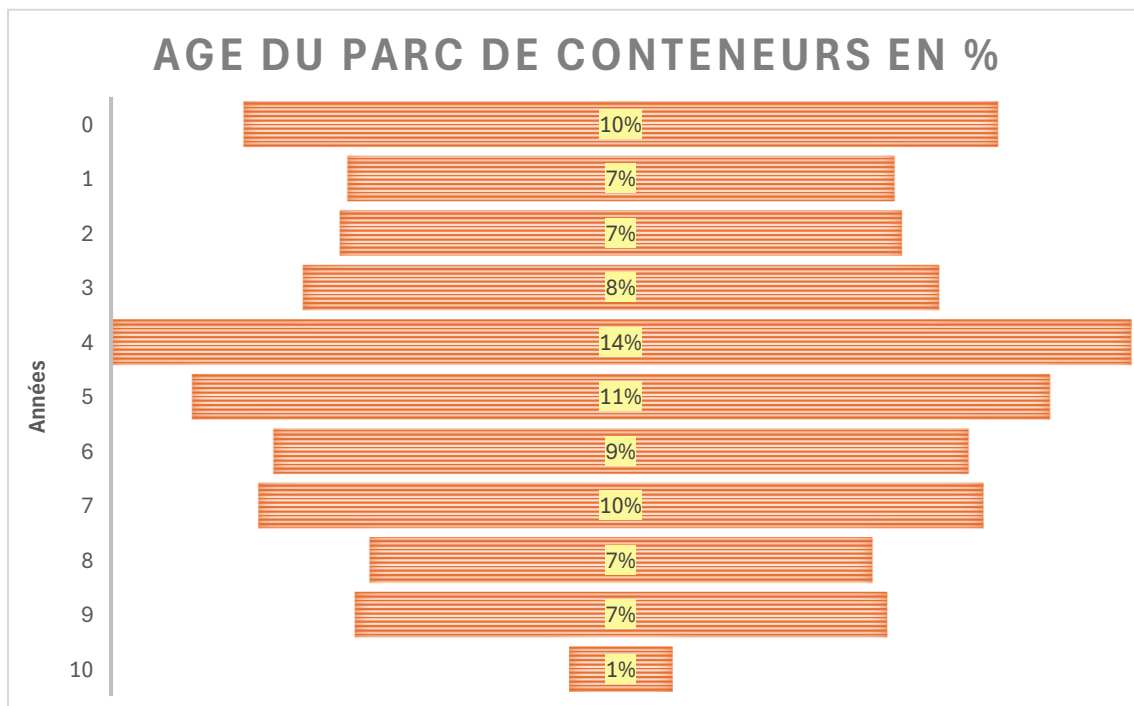


3.4 – VETUSTE DU PATRIMOINE DECHETS

En 2025, l'âge moyen du parc de conteneurs, tous flux et type confondu est de **4,92 années**, ce qui correspond à un parc relativement jeune.

30 conteneurs ont plus de 10 ans soit **8.3 % du parc**.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des conteneurs selon le nombre d'années de fonctionnement.



3.5 – COLLECTE DU TEXTILE

Une collecte des textiles (textile, linge de maison, chaussures) est en place depuis mai 2014 en partenariat avec l'Association LA FIBRE SAVOYARDE.

13 bornes de collecte du textile sont présentes sur le territoire. Ces contenants sont mis à disposition et entretenus par le prestataire.

4. LES VOLUMES COLLECTES

4.1-ORDURES MENAGERES

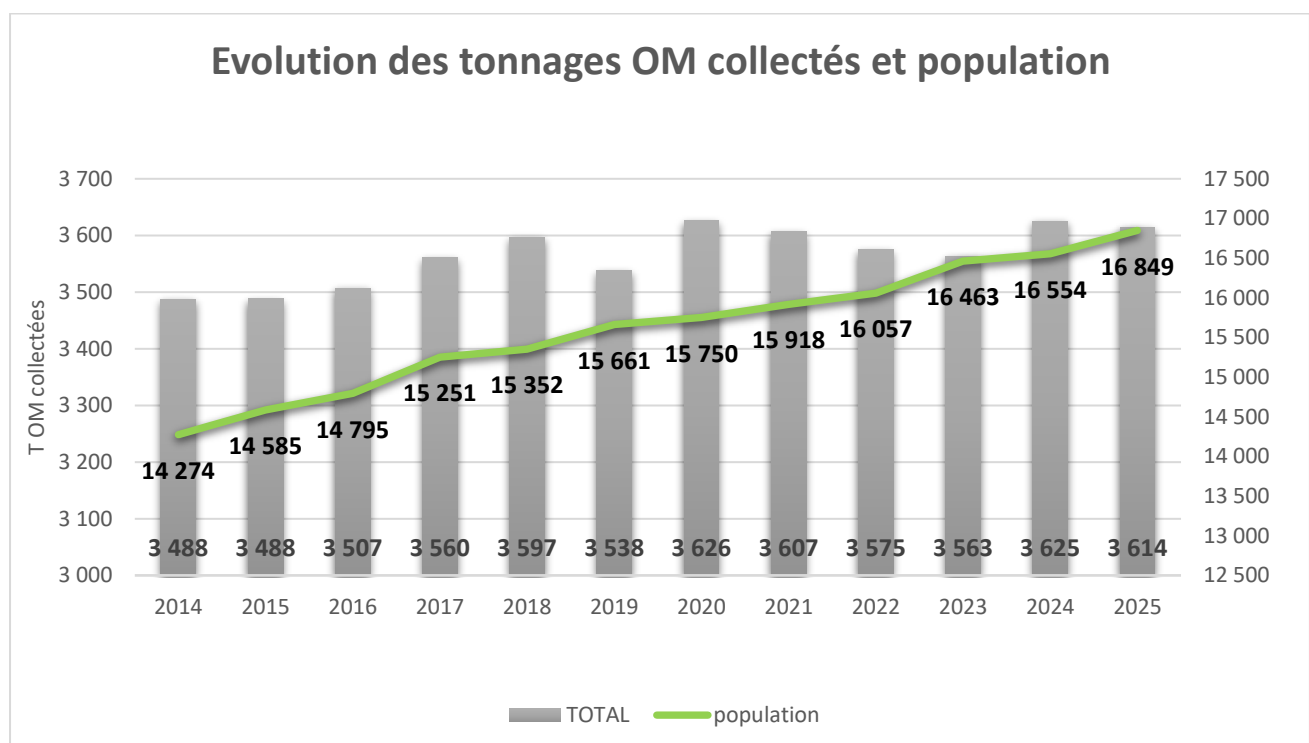
En 2025, **3 614 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes OM collectées en PAP	3350	3278	3152	2863	2612	2 284	1 948	1 588	1 283	1 074	948
Tonnes OM collectées en AV	138	229	408	734	926	1 342	1 659	1 986	2 280	2 552	2671
Total (refus de tri non compris)	3 488	3 507	3 560	3 597	3 538	3 626	3 607	3 575	3 563	3 625	3 614
Population	14 585	14 795	15 251	15 352	15 661	15 750	15 918	16 057	16 463	16 554	16 849
Ratio/kg/hab/an	239	237	233	234	226	230	226	223	217	219	214,5

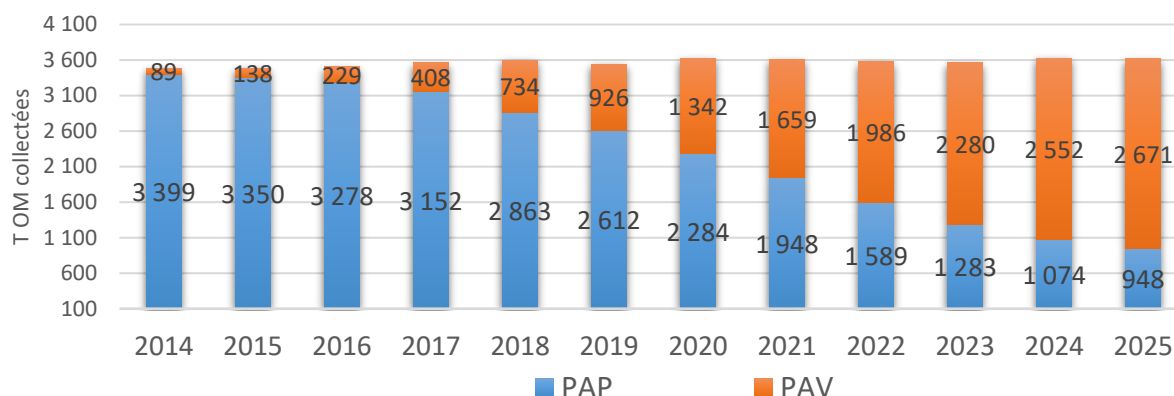
Les tonnages d'ordures ménagères collectés ont **baissé de de - 0.3 %** en 2025 par rapport à 2024, alors que la population a progressé de **+ 1,78 %** sur la même période.

Le ratio de déchets non recyclables produit par habitant s'élève à **214,5 kg / an et par habitant**, constituant le ratio de production de déchets le plus bas enregistré !

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages au global ainsi que la part des tonnages collectés en PAP et AV.



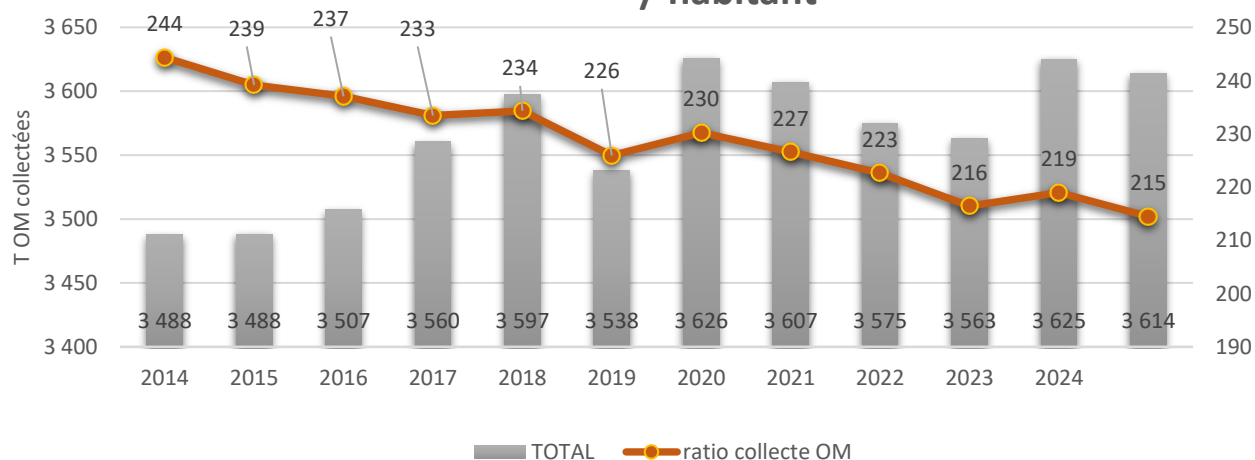
Evolution des tonnages OM collectés par mode de collecte



En 2025, 73,8 % des tonnages d'OM sont collectés en apport volontaire

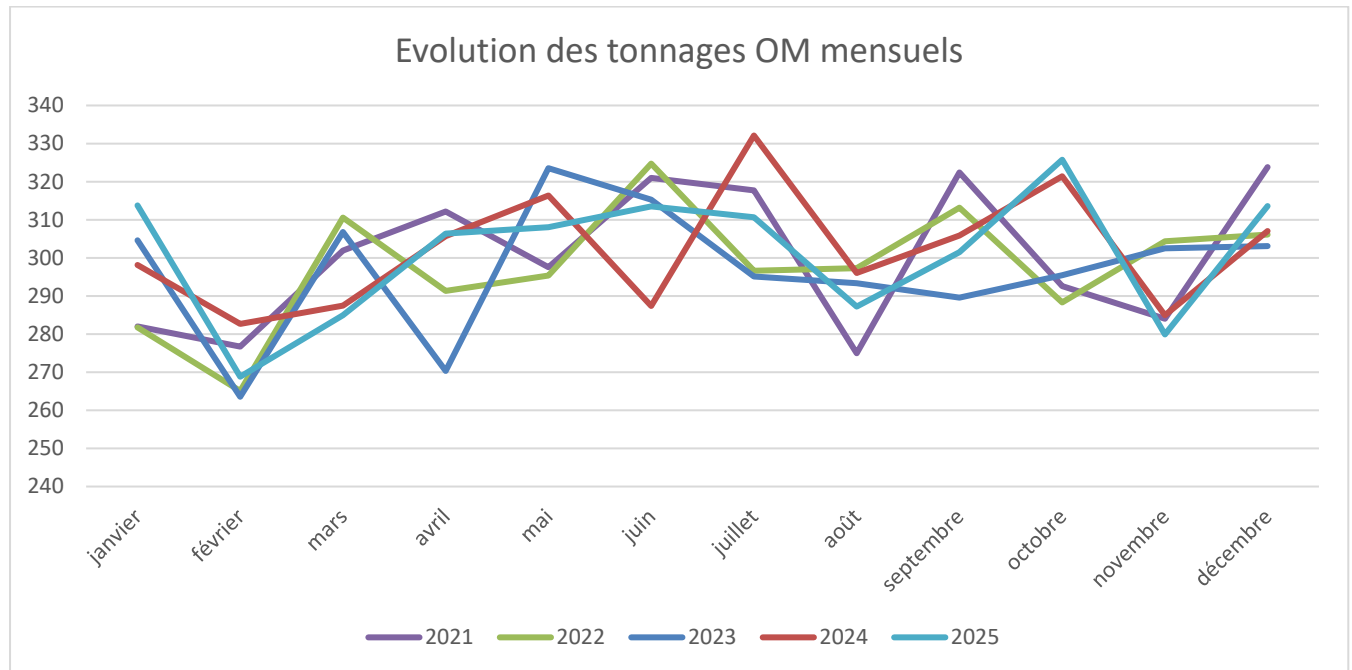
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du ratio de collecte des OM et de CS par habitant.

Evolution du tonnage d'OM collecté et du ratio de collecte / habitant

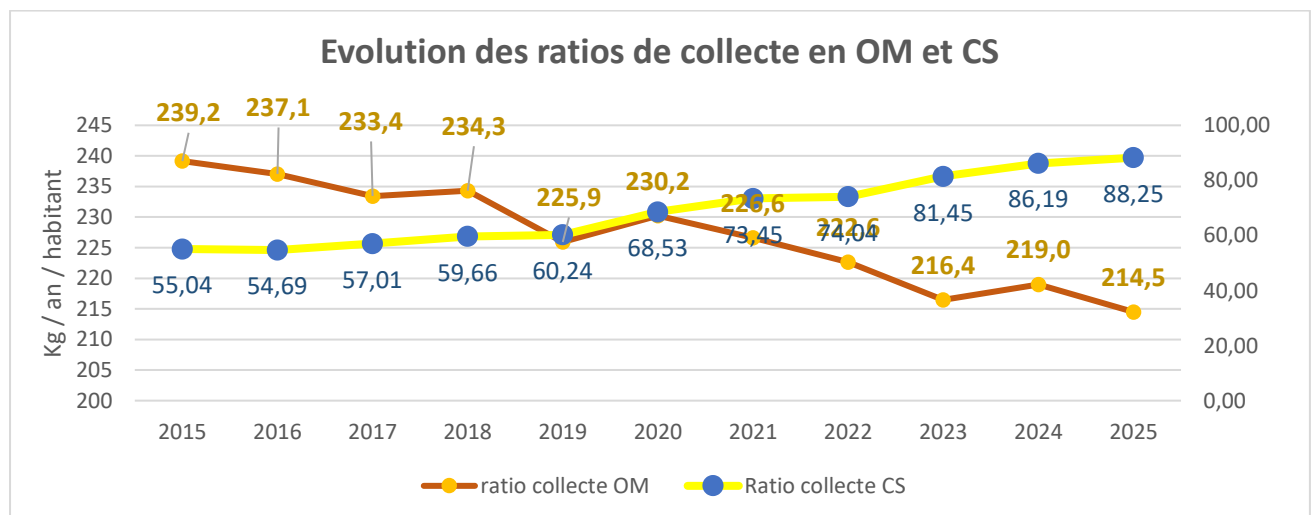


Entre 2014 et 2025, les tonnages d'ordures ménagères collectés demeurent globalement stables autour de 3 600 tonnes par an. En revanche, le ratio de collecte par habitant enregistre une baisse continue, passant de 244 à 215 kg/habitant/an (-12 %). Cette évolution témoigne d'une amélioration des performances du territoire en matière de gestion des déchets, avec une réduction de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant malgré une population en croissance. Elle traduit également les effets positifs des actions engagées en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle des tonnages d'OM et fait apparaître les périodes de pointes.



L'analyse des tonnages mensuels d'ordures ménagères entre 2021 et 2025 met en évidence une production globalement stable sur le territoire. Les quantités collectées oscillent entre 265 et 330 tonnes par mois selon les années, avec une saisonnalité modérée caractérisée par des tonnages plus faibles en hiver et légèrement plus élevés durant la période estivale. Les écarts observés d'une année à l'autre demeurent limités, confirmant la stabilité du gisement d'ordures ménagères et la bonne adéquation du service de collecte aux besoins du territoire.



Entre 2015 et 2025, le territoire enregistre une amélioration significative de ses performances de tri. Le ratio d'ordures ménagères diminue de 239 à 215 kg/habitant/an (-10 %), tandis que le ratio de collecte sélective progresse de 55 à 88 kg/habitant/an (+60 %).

Cette évolution traduit un report progressif des déchets vers les filières de recyclage et confirme l'efficacité des actions engagées en faveur du tri et de la réduction des déchets résiduels tel que le déploiement des composteurs individuels

4.2-DECHETS COLLECTES EN COLLECTES SELECTIVES

En 2025, **1 453 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées sur le territoire de la CCFU, soit 2.39 % de plus que l'année précédente.

Ces tonnages se répartissent de la manière suivante :

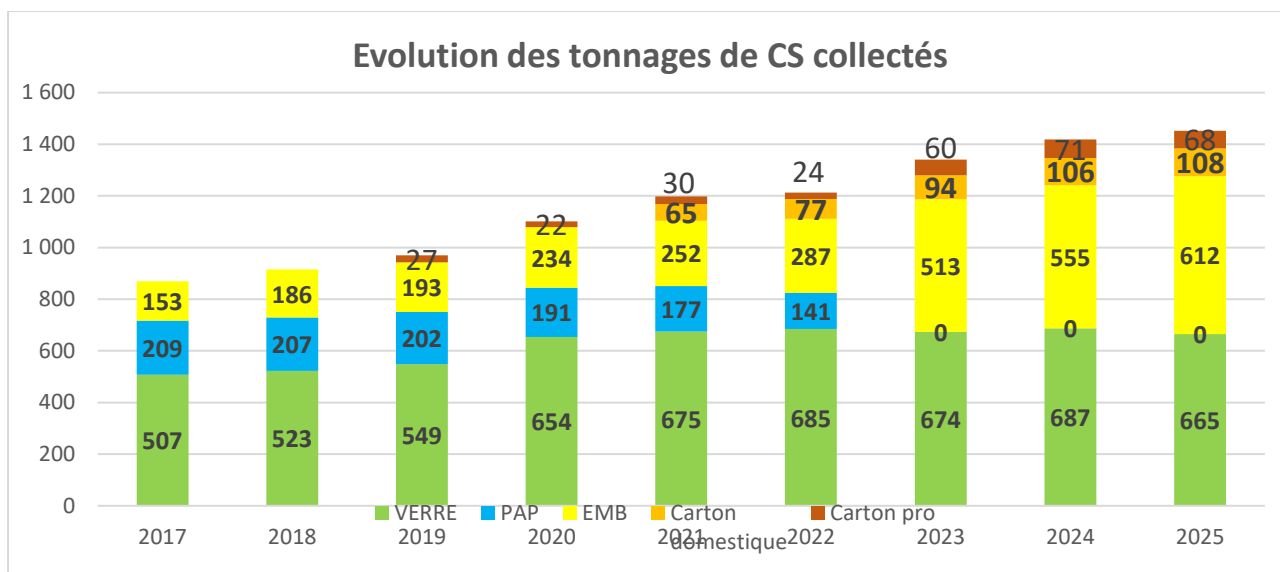
NB : la collecte des cartons en AV n'est pas représentée car elle a débuté au 21/12/2020.

COLLECTE SELECTIVE	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Tonnage 2025
Emballages ménagers	152.56	186.22	192.6	234	252	287	513	554,8	612
Journaux magazines	209.46	207.06	201.7	191	177	141			
Verre	507.42	522.65	549.1	654	675	685	674	678,4	665
Cartons TOTAL	0	0	27	22	95	101	154	177,9	176
TOTAL	869	916	970	1 101	1 199	1 213	1 341	1 411	1 453

Répartition des tonnages de carton collectés :

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Tonnage 2025
Cartons Professionnels	0	0	27	22	30	24	60	71	68
Cartons Particuliers	0	0	0	0	65	77	94	106	108

La collecte des cartons en apport volontaire pour les particuliers a débuté en 2021.



Ce graphique met en évidence une progression soutenue des tonnages de collecte sélective sur l'ensemble des flux depuis 2017.

Une augmentation globale de près de 70 %

Les tonnages collectés passent d'environ **870 tonnes en 2017 à plus de 1 450 tonnes en 2025**, soit une hausse de l'ordre de **67 %** en huit ans. Cette progression témoigne d'une amélioration continue des performances de tri des habitants et de l'efficacité des dispositifs de collecte mis en place sur le territoire.

Le verre reste le principal flux collecté

Le verre constitue le gisement le plus important avec des tonnages relativement stables autour de **650 à 690 tonnes par an** depuis 2020. Après une forte progression entre 2017 et 2022, les quantités semblent désormais atteindre un niveau stable.

Une forte progression des emballages

La hausse des tonnages est principalement portée par les **emballages ménagers (EMB)**, qui passent de **153 tonnes en 2017 à 612 tonnes en 2025**, soit un quadruplement des quantités collectées.

Cette évolution est particulièrement marquée à partir de 2023 et peut être associée :

- à l'extension des consignes de tri ;
- à la mise en place de nouveaux points de collecte ;
- à une meilleure appropriation des gestes de tri par les usagers et aux efforts de communication : sensibilisation.

Évolution des papiers

Les tonnages de papiers (PAP) diminuent progressivement, passant de **209 tonnes en 2017 à 141 tonnes en 2022**, avant de disparaître en tant que flux distinct à partir de 2023. Cette évolution s'explique par l'intégration des papiers dans le flux emballages lors de l'extension des consignes de tri.

Cartons : une progression régulière

Les flux de cartons progressent également :

- les cartons domestiques passent de **22 tonnes en 2020 à 108 tonnes en 2025** ;
- les cartons provenant des professionnels ou des apports spécifiques augmentent de **30 tonnes en 2021 à 68 tonnes en 2025**.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des ratios de collecte sélectives par habitants :

Evolution annuelle du ratio de collecte sélective / habitant En kg / an / habitant										
TRI SELECTIF COLLECTÉ	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emballages ménagers	8,5	10,0	12,1	12,3	14,8	15,8	17,8	31,7	33,70	37,17
Journaux magazines	14,3	13,7	13,5	12,9	12,1	11,09	8,75			
Emb + papier	22,8	23,7	25,6	25,2	26,9	26,9	26,6			
Verre	31,9	33,3	34	35	41,5	42,4	42,6	40,9	41,76	40,39
Carton dom	/	/	/	/	/	4,08	4,78	5,69	6,41	6,55

4.3-LE TRI DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Année 2025, Flux **MULTIMATERIAUX**



COLLECTE 2 fois / semaine

T2025+ résiduel 2024

637,24 T multi
matériaux
collectés



Perte de
matière : 36,17 T

STOCK Final:
12.49 T

STOCK initial:
8.53 T

588,58 tonnes
TRIEES
(production réelle)

Refus de tri:
122,632 T
(20,83%)

474,48 T
expédiées en
recyclage

4.4-VALORISATION DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le tableau ci-dessous illustre les quantités de matière expédiées en filière de recyclage.

MATERIAUX TRIÉS et EXPÉDIÉS CHEZ LES REPRENEURS POUR RECYCLAGE		Tonnage 2025	Recettes €
	Acier	25.42	3239,85 €
	Aluminium	4,83	1 183,29 €
	Carton, cartonnets, papiers d'emballage	174,75	15 088,69 €
	Briques alimentaires (PCC)	0	0
	Matière Plastique, PET,...	55,233	16 538,67
	Papier 1.11	129,358	15 025,05
	PCM trié	30,757	685,84
	Mix fibreux	0	0
	Refus de tri	156,14	0
	Nb de tonnes valorisées Emballages ménagers	407,23	48 614.31 €
VERRE	Nb de tonnes valorisées verre	677	5 797,56
CARTONS	Nb de tonnes de CARTON valorisé	172	17 088,69
TOTAL		1 257,23 Tonnes	71 500,56 €

Détail des prestataires de collectes et des destinations par type de déchet recyclable :

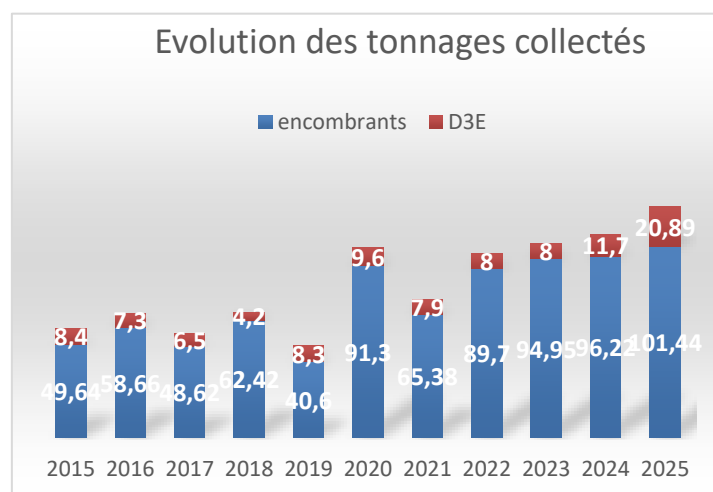
MATERIAUX	COLLECTEUR	Repreneur CCFU	type de contrat
VERRE	TRIGENIUM	OI MANUFACTURING	filière
Papier 1.11	EXCOFFIER	EXCOFFIER - NORSE	fédération
Carton d'emballages ménagers 1.04 5.02		EXCOFFIER	fédération
PCNC 1.05		EXCOFFIER	fédération
Papier 1.02		EXCOFFIER	fédération
PCC		REVIPAC	filière
ACIER et petits aciers CS		ARCELOR	filière
ALU CS		AFFIMET	filière
Petits alus CS		PYRAL	filière
Standard 5 - PE-PP Films		CITEO	reprise titulaire
Standard 5 - flux dev (PET foncé - barquettes PET - PS)		CITEO	reprise titulaire
Standard 4 - PET Q9		VALORPLAST	filière

4.5-LES ENCOMBRANTS & D3E

En 2025, la collecte des encombrants et D3E a eu lieu du **14 au 23 octobre**.

Ce sont **96,22 tonnes d'encombrants** et **11,7 tonnes de D3E** qui ont été collectées et traitées.

Tonnages d'encombrants et D3E collectés										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encombrants	58.66	48.62	62.40	40.6	91,3	65,38	89.7	94,95	96,22	101,44
D3E	7.3	6.5	4.2	8.3	9.6	7,9	8	8	11,7	20,8



Les encombrants sont collectés lors d'une campagne ponctuelle par an et par commune en porte à porte sauf pour les communes de Nonglard et Sallenôves où des bennes sont mises à disposition des usagers. Le prestataire de service titulaire du marché de collecte est l'entreprise Excoffier. Ces encombrants sont traités à Villy le Pelloux par l'entreprise Excoffier, titulaire du marché de traitement.

Les D3E sont collectés lors d'une campagne ponctuelle par an et par commune en point de regroupement. Ils sont triés sur la plateforme d'Excoffier à Villy le Pelloux et envoyés sur les sites de traitements définis par l'éco-organisme Ecosystem. La collecte et le traitement sont pris en charge par l'éco-organisme.

4.6-LE TEXTILE

En 2025, **66,6 tonnes de textile** ont été collectées sur le territoire.

Tonnages de textile collectés										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Textile	76.8	81.2	79.9	88.6	63.2	63	67	67	83,5	95.39

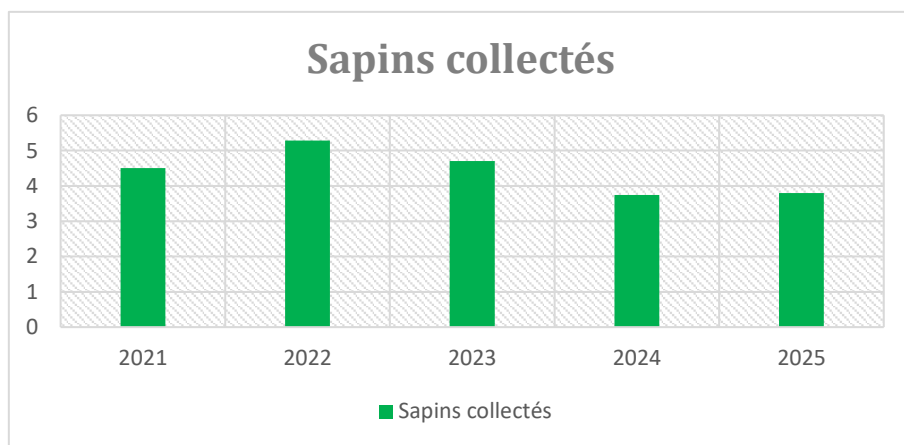


La collecte est réalisée par l’entreprise d’insertion « La Fibre Savoyarde » basée à Saint Félix (73)
 Une fois collecté, le textile est trié et mis en balle dans leur entrepôt par des travailleurs en insertion. Les balles de textile ainsi confectionnées seront vendues sur les marchés du réemploi en France et à Madagascar. Une partie du textile est aussi orientée vers des usines de défibrage au Pakistan.
 Ce prestataire est agréé par l’éco-organisme national REFASHION.

4.7-SAPINS DE NOEL et CARTONS DE NOEL

En 2025, **3, 8 tonnes de sapins** ont été ramassées lors des fêtes de fin d’année.

Ils sont collectés en apport volontaire sur 9 points de collecte.



5. FREQUENCE DE RAMASSAGE

Ordures ménagères en PAP	Hebdomadaire à bi hebdomadaire
Ordures ménagères en AV	Hebdomadaire à bi hebdomadaire
Multimatériaux	Hebdomadaire

Verre	Tous les 15 jours en moyenne
Carton en colonne aérienne	2 fois / semaine
Carton en benne	Sur demande
Textile	Mensuelle

Certains secteurs de La Balme de Sillingy et de Sillingy sont collectés en C2 (2x /semaine)

6. SENSIBILISATION, COMMUNICATION, PREVENTION

Des animations de sensibilisation ont été proposées à toutes les écoles maternelles et primaires du territoire.

CHOISY : 11 interventions pour 291 enfants

LA BALME DE SILLINGY : Avully : 8 interventions pour 178 enfants

Le Marais : 11 interventions pour 246 enfants

Vincy : 6 interventions pour 147 enfants

MESIGNY 6 interventions pour 154 enfants

NONGLARD 2 interventions pour 50 enfants

SALLENOVES 5 interventions pour 116 enfants

SILLINGY : Chaumontet : 5 interventions pour 120 enfants

Chef-lieu : 11 interventions pour 293 enfants

La Combe : 2 interventions pour 43 enfants

Soit un total de 67 interventions pour 1638 enfants

6.1 - COMMUNICATION

Nous avons souhaité travailler l'habillage du camion de collecte des déchets ménagers avec un message de sensibilisation au tri.



6.2 - PREVENTION – COMPOSTAGE

L'obligation d'une collecte séparée des déchets fermentescibles étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, la CCFU a choisi de proposer aux habitants des composteurs individuels en plastique gratuits et des composteurs individuels en bois au tarif de 47€.

Compostage individuel

Cette année, nous avons organisé des rendez-vous d'information sur le compostage, le paillage et la gestion des déchets verts dans 4 communes :

La Balme de Sillingy, Lovagny, Sallenôves et Sillingy

Distribution de composteurs individuels :

COMMUNE	2024		2025	
	Plastique	Bois	Plastique	Bois
CHOISY	56	3	23	6
LA BALME DE SILLINGY	139	13	47	12
LOVAGNY	43	5	14	1
MESIGNY	35	1	5	1
NONGLARD	53	1	1	0
SALLENOVES	62	9	3	1
SILLINGY	135	8	58	6
TOTAL	523	40	151	27

27 composteurs en bois et 151 composteurs en plastique recyclé, soit **178 composteurs individuels** ont été vendus ou donné en 2025.

Compostage partagé

2 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en place en 2025 sur la Balme de Sillingy :

- Espace 2000
- Parc de la Mandallaz

B. INDICATEURS FINANCIERS

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

11 -DETAIL DES COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DECHETS -

Le tableau ci-dessous détaille les différents postes de dépenses liés à la collecte et au traitement des déchets uniquement sur l'année 2025.

Il ne prend pas en compte les frais de personnel et de structure que l'on retrouve dans le bilan comptable.

Flux	tonnage	coût en € HT / tonne	total HT	total TTC	Coût/hab /an
Collecte OM en porte à porte	948,00	135 €	127 980 €	140 778,00 €	29,28 €
Collecte OM en PAV	2 671,00	120 €	320 520 €	352 572,00 €	
SILA: Traitement des OM (incinération) part variable	3 619,00	130,00 €	470 470,00 €	517 517,00 €	30,71 €
SILA: Traitement des OM (incinération) part fixe				194 468,89 €	11,54 €
Sous total flux OM			944 815,00 €	1 233 765,39 €	71,54 €
Collecte du verre	665,00	65,98 €	43 876,70 €	46 070,54 €	2,73 €
Collecte du multi matériaux	612,00	196,00 €	119 952,00 €	125 949,60 €	7,48 €
Traitement du multi matériaux	475,00	351,63 €	169 049,25 €	177 501,71 €	10,53 €
SILA: Traitement des refus de tri	156,00	375,80 €	58 624,80 €	64 487,28 €	3,83 €
Sous total flux Multi matériaux			289 001,25 €	367 938,59 €	21,84 €
Collecte des encombrants & D3E	101,00	159,37 €	16 096,37 €	16 901,19 €	1,00 €
Traitement des encombrants yc TGAP	96,22	233,44 €	22 461,60 €	23 584,68 €	1,40 €
Sous total encombrants & DEEE			38 557,97 €	40 485,87 €	2,40 €
Collecte et traitement des cartons Pro et Particuliers	176,00	654,20 €	115 138,72 €	120 895,65 €	7,18 €

Participation Déchetterie Epagny			237 773,00 €	237 773,00 €	14,11 €
Traitement des dépôts sauvages sur les PAV	27,00	333,59	9 006,86 €	10 808,23 €	2,32 €
Cout agent	40 500,00	70%		28 350,00 €	
TOTAL			1 652 324,49 €	2 029 307,77 €	122 € / an / habitant

Ce tableau présente le coût complet des collectes et traitements des différents flux des déchets ménagers pour un montant total de **2,06 M€ TTC**, soit un coût global d'environ **122 €/habitant/an**.

Les ordures ménagères : principal poste de dépenses

Avec un coût de **73,22 €/habitant/an**, les ordures ménagères demeurent de très loin le poste le plus important du budget déchets. Le traitement représente à lui seul plus de la moitié du coût du flux, soulignant l'intérêt de poursuivre les actions visant à réduire les quantités d'OM résiduelles.

Le tri des emballages : un coût significatif mais générateur de valorisation

Le flux des emballages ménagers représente **367 939 € TTC**, soit **21,84 €/habitant/an**.

Le traitement des refus représente près de **18 % du coût du flux emballages**, ce qui met en évidence l'importance de la qualité du geste de tri pour limiter les surcoûts.

Le verre : une filière performante

La collecte du verre représente seulement **46 071 € TTC**, soit **2,73 €/habitant/an**.

Au regard des tonnages collectés (665 tonnes), le verre apparaît comme l'une des filières les plus performantes économiquement grâce à un coût de collecte maîtrisé et à une valorisation efficace du matériau.

Les cartons : un coût élevé mais un service apprécié

La collecte et le traitement des cartons des professionnels et des particuliers représentent **120 896 € TTC**, soit **7,18 €/habitant/an**.

Avec un coût unitaire supérieur à 650 €/tonne, ce flux constitue un service relativement coûteux mais qui permet de détourner des quantités importantes de matériaux recyclables des ordures ménagères.

La déchetterie et flux spécifiques

Les autres postes représentent :

- **Participation à la déchetterie d'Epagny** : 237 773 € (14,11 €/habitant/an)
- **Encombrants et DEEE** : 40 486 € TTC (2,40 €/habitant/an)
- **Traitement des dépôts sauvages** : 10 808 € TTC

Ces dépenses contribuent à maintenir un service de proximité et à limiter les abandons de déchets sur l'espace public.

Plusieurs constats ressortent de cette analyse :

- Les **ordures ménagères représentent près des deux tiers du coût du service**, principalement en raison du coût de traitement.
- Chaque tonne détournée des ordures ménagères vers les filières de tri permet de réduire les coûts d'incinération.
- Le coût des refus de tri demeure significatif et justifie la poursuite des actions de communication et de sensibilisation.
- La filière verre présente un excellent rapport coût/tonnage.

- Les dépôts sauvages génèrent des dépenses supplémentaires qui pourraient être réduites par des actions de prévention et de contrôle.

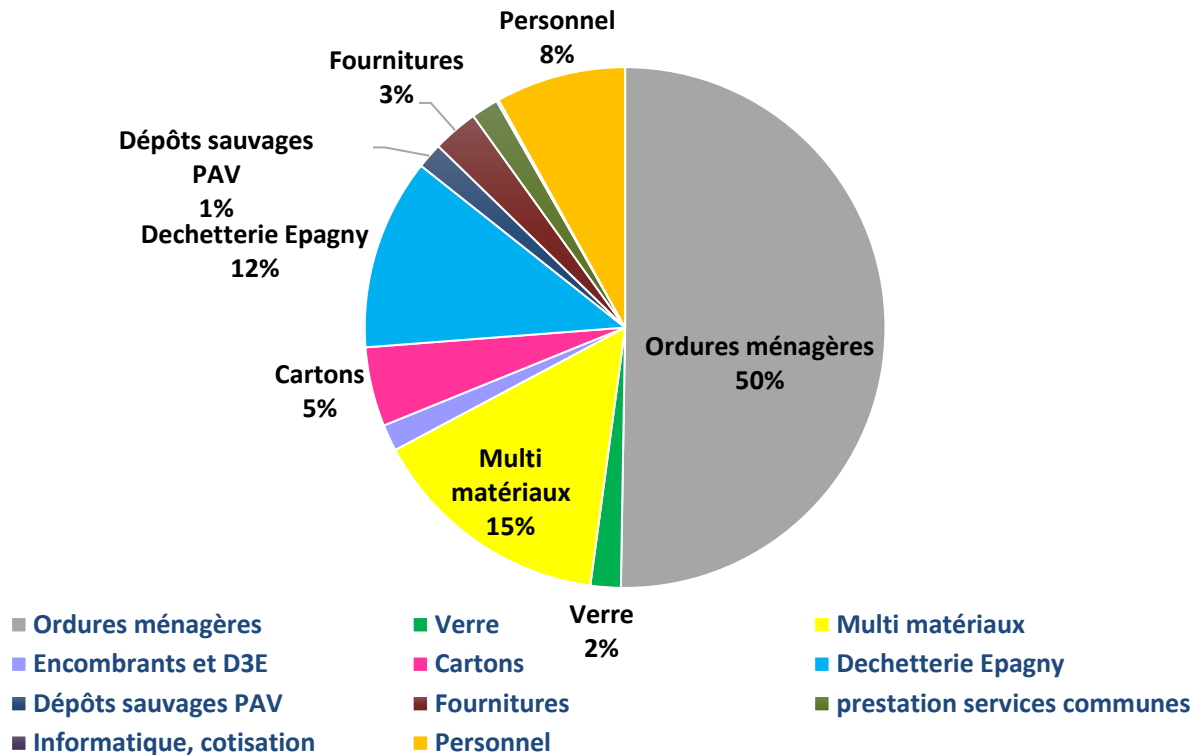
12-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
<u>I) Dépenses</u>				
Fournitures (pelles, sacs, gants, carburant, assurance et entretien roulant...)	68 543 €	94 242 €	69 399 €	-26%
Collecte des ordures ménagères (SUEZ RV)	480 677 €	852 722 €	871 119 €	-49%
Collecte et traitement tri sélectif (Trigénium et Excoffier)	485 109 €			
Collecte OM , Collecte et traitement TRI	965 786 €	852 722 €		
Annonce, insertion, information, frais d'acte contentieux...	43 571 €	11 935 €	28 831 €	142%
Charges de personnel	151 842 €	152 714 €	198 199 €	30%
Prestations de service par commune pour aires de tri	-6 009 €	5 595 €	41 702 €	645%
Informatique en nuage	1 323 €	799 €	3 359 €	320%
SILA incinération des ordures ménagères	703 066 €	840 747 €	950 478 €	13%
C2A déchetterie Epagny	156 927 €	223 773 €	291 651 €	30%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	2 085 049 €	2 182 527 €	2 454 739 €	12%

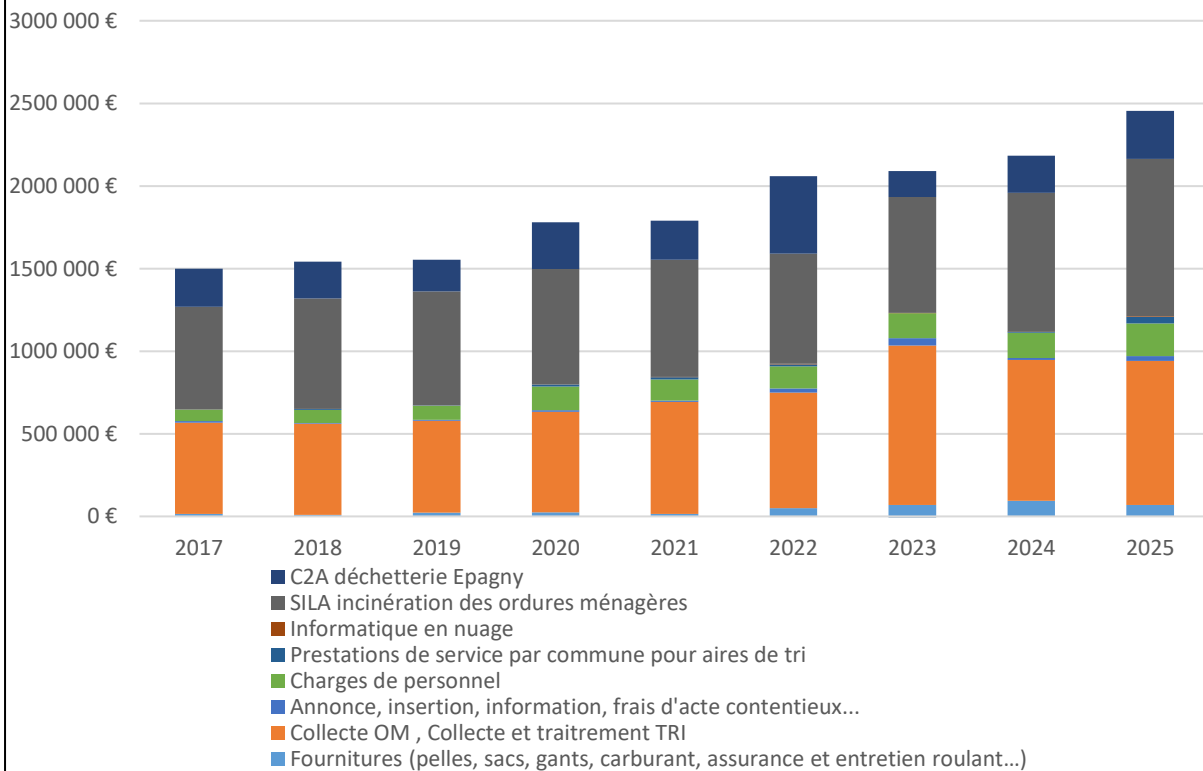
<u>II) Recettes</u>				
TEOM	1 977 057 €	2 081 360 €	2 222 467 €	7%
Vente de verre	15 906 €	18 072 €	7 421 €	-59%
Vente acier, aluminium, plastique, papier, carton, emballage	55 014 €	119 029 €	152 958 €	29%
Ventes des matières issues du TRI	70 920 €	137 101 €		
Remboursement sur rémunération personnel (assurance, mise à disposition)	6 895 €	5 722 €	5 741 €	0%
Recette Commune membre	6 495 €	9 773 €	819 €	-92%
Produits exceptionnels	0 €		21 924 €	
Soutien à la valorisation	105 150 €	157 635 €	124 313 €	-21%
Vente composteurs	4 242 €	1 816 €	1 598 €	-12%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	2 170 759 €	2 393 407 €	2 537 241 €	6%
Résultat	85 710 €	210 880 €	82 502 €	

Le résultat net de la section de fonctionnement est positif et s'élève à **+ 82 500 euros**.

Coûts de fonctionnement 2025



Evolution des dépenses de fonctionnement



Ce graphique montre que :

- près de **7 € sur 10 dépensés** concernant directement la gestion des ordures ménagères et des emballages ;
- les **ordures ménagères demeurent le principal facteur d'évolution du coût du service** ;
- le développement du tri et la réduction des déchets résiduels constituent les principaux leviers pour contenir les dépenses futures ;
- les coûts liés aux dépôts sauvages, bien que limités en proportion, restent des dépenses évitables qui pèsent sur l'ensemble des usagers.

13-RECETTES ISSUES DES VENTES DE MATIERES ET PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS

Vente des matières issus de la collecte sélective :

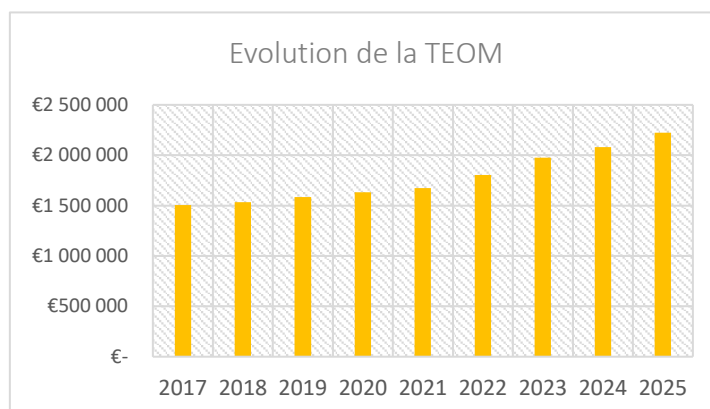
	Tonnages vendus 2025	Recettes € TTC
VERRE	677	5 797,56€
PAPIER 1.11	129,358	15 025,05 €
Autres FIBREUX	334,80	30 799,58 €
CARTONS	172	17 088,69 €
ALU	4,83	1 183,29 €
ACIER	25,42	3 239,85 €
PLASTIQUES	55,23	16 538,67 €
Total	1 257,23	71 500,86 €

Soutiens ADELPHÉ / CITEO sur les performances de tri : **205 000 € (estimation 2025)**

- Filière Emballage : **190 000 € (estimation 2025)**
- Filière Papier : **14 749,41 €**

Soutiens CITEO sur les déchets abandonnés : $11\,597,67 + 27\,061,23 =$ **38 658,90 €**

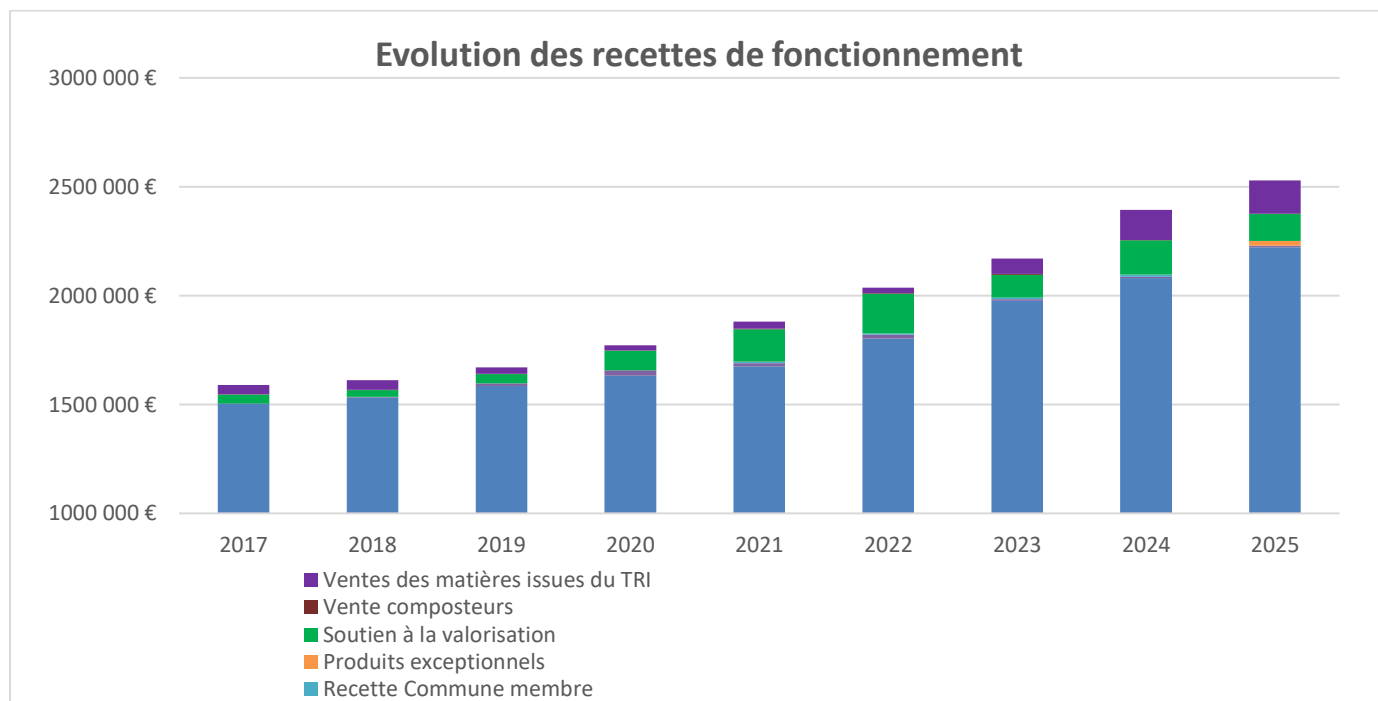
13-EVOLUTION DE LA TEOM



Le graphique ci-dessous montre l'évolution des sommes levées par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM reste la principale source de financement du service. Son montant représente **2 222 467 € en 2025**

Son taux est de 10,80 %, inchangé depuis 2022.



2. SECTION D INVESTISSEMENT

21-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
I) Dépenses				
Matériel	330 986 €	282 346 €	332 139 €	18%
Matériel de transport	0 €	4 125 €	0 €	-100%
Etude accompagnement implantation conteurs	2 400 €	13 680 €	13 164 €	-4%
Projet déchetterie	33 320 €	491 968 €	3 175 702 €	546%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	366 706 €	792 119 €	3 521 005 €	345%
II) Recettes				
FCTVA	44 673,00 €	111 682,00 €	451 460 €	304%
Subvention nouvelle déchetterie			95 000 €	
Participations PAV	21 216,00 €	53 128,00 €	21 676 €	-59%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	65 889 €	164 810 €	568 136 €	245%
Résultat	-300 817 €	-627 309 €	-2 952 869 €	

Les dépenses d'investissement correspondent majoritairement en 2025 à la construction de la déchetterie intercommunale.

Ces investissements intègrent également la fourniture et les travaux d'installation des conteneurs à déchets .